

Liste des pièces à fournir

1. Pour justifier de votre identité, vous fournissez :

- une photocopie recto/verso de votre carte d'identité
- ou une photocopie de votre passeport
- ou une photocopie de votre titre de séjour

2. Pour justifier de chacune de vos activités :

Pour vos activités salariées, vous fournissez :

- soit une attestation signée de votre employeur précisant vos nom et prénoms, la date début de contrat, la nature du contrat (CDD, CDI...), la nature du poste occupé et les références de l'entreprise.
- soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent)

Note : Si vous ne pouvez pas ou si vous ne souhaitez pas demander d'attestation à votre employeur, vous pouvez joindre un relevé de carrière (demandé à la CNAV des travailleurs salariés pour Paris et sa région et à la CRAM pour la province) en complément ou à la place.

Pour vos activités bénévoles, vous fournissez :

- une attestation signée par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature. Cette attestation est obligatoire pour que vos activités bénévoles soient prises en compte.

Pour vos activités non salariés (libérales), vous fournissez :

- L'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSAFF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

3. Pour justifier de vos diplômes :

- Copie des diplômes obtenus.